CONDITIONS DU JOURNAL

L'ABONNEMENT EST PAYABLE D'AVANCE

Edition quotidienne (par an)	$4.00
Edition hebdomadaire "	1.00

Les annonces sont insérées aux taux suivants :

Par ligne 1ère insertion..........................	0 10
" Chaque insertion subséquente	0 05
" Trois insertions par semaine..	0 06
" Deux " " "	0 07
" Une " " "	0 08

Conditions spéciales pour annonces à longs termes

Réclames: 10 centins par ligne chaque insertion

VENDREDI, 29 MARS 1889

On verra au compte-rendu que nous publions dans une autre colonne que la discussion sur le bill des Jésuites s'est terminée par un vote qui a donné :

Pour la proposition O'Brien...	13
Contre......	188

Majorité pour le gouvernement : 175

On a remarqué que le nombre des adversaires du bill et celui des députés absents ont donné tous les deux le chiffre 13.

C'est de mauvais augure pour la campagne du *Mail* et du *Globe*.

Sir A. P. Caron, M. F. Langelier, et plusieurs autres députés canadiens-français qui se proposaient de prendre la parole dans la discussion du bill des jésuites, ont été amenés à y renoncer par suite de l'accord intervenu entre les deux partis pour laisser le débat se faire entre protestants. Les deux seuls députés catholiques qui soient intervenus dans le débat, sont Sir John Thomson, en sa qualité de ministre de la justice, et l'honorable M. Laurier en sa qualité de chef du parti libéral.

Une dépêche de Londres à l'*Empire* annonce que la santé de l'honorable M. Chapleau est complètement rétablie et qu'il sera de retour au Canada vers le 12 ou le 15 avril. Dans une correspondance adressée à la *Canadian Gazette* au sujet des rumeurs de changements politiques, M. Chapleau dit : "La question de ma sortie de la vie politique, devra, je suis obligé de le dire, et ce au détriment de ma santé et de ma tranquilité, être ajournée *sine die*"

Le discours prononcé, cette nuit, par Sir John A. Macdonald est un acte politique considérable, qui aura un immense retentissement dans la population catholique de Québec

Le vote de M. MacKenzie a été accueilli, hier soir, par les applaudissements des deux côtés de la chambre.

L'*Electeur* manque tout à fait d'opportunisme. Il a choisi la date du discours prononcé, hier, par Sir John A. Macdonald pour publier un grand article qui a pour but de démontrer que Sir John est anti français et anti catholique, par cette raison que M. Meredith s'est prononcé à Toronto contre l'enseignement de la langue française.

M. Laurier a prononcé, cette nuit, un beau discours qui aurait beaucoup gagné à ne pas débuter par de mesquines et injustes récriminations contre le gouvernement. L'honorable chef du parti libéral s'est élevé à une haute éloquence quand il a expliqué que ses principes étaient ceux du libéralisme anglais et qu'il n'avait rien de commun avec le libéralisme révolutionnaire qui proscrit en Europe les ordres religieux.

Il a été remarquable, surtout, dans la fière revendication qu'il a faite des droits de la nationalité canadienne en réponse à M. Dalton McCarthy, qui avait accusé les Canadiens-français de n'être pas suffisamment imbus de l'esprit britannique.

L'association des ministres protestants de Montreal a cru nécessaire de se réunir, hier, pour protester contre le discours de M Colby et pour découvrir que la minorité protestante de la province de Québec avait beaucoup à se plaindre.

Les ministres protestants ne se sont d'ailleurs pas mis en frais d'imagination. Ils ont purement et simplement énuméré tous les griefs formulés par le *Mail* et auxquels les protestants de Québec n'avaient jamais songé avant que l'organe orangiste ne les eut inventés.

Si nous avions le goût des querelles de race et de religion, et si nous voulions rendre guerre pour guerre, il y aurait des choses bien curieuses à dire sur cette insurrection de Révérends qui ne représentent à aucun dégré les sentiments de la population protestante, et qui remplissent grassement leur escarcelle en excitant le fanatisme.

L'autre jour à Toronto, Chiniquy, à la suite d'un discours enflammé contre les Jésuites, a parcouru les bancs de l'église et vendu en une seule soirée, au prix de $2 par exemplaire, 400 de ses petits volumes contre la religion catholique.

Et c'est là ce qu'on appelle défendre les libertés britanniques et la suprématie de la couronne d'Angleterre.

M. Laurier n'a pas été heureux, hier, en essayant de mêler la question des Pêcheries à la discussion du bill des jésuites et en reprochant à sir John A McDonald sa prétendue *reculade* dans l'affaire du *modus vivendi*.

Sir John A Macdonald a démontré péremptoirement qu'il n'avait fait aucune reculade, et que le chef de l'opposition n'avait pas même eu l'initiative de la continuation du *modus vivendi*.

En effet l'interpellation de M. Laurier à laquelle Sir John a dû refuser de répondre à cette époque a eu lieu à la date du 26 février ; et dès le 4 du même mois le gouvernement canadien était déjà en négociations avec celui de Terreneuve pour amener ce dernier à consentir, le cas échéant, à la continuation du *modus vivendi*.

APRES LE VOTE

La discussion qui vient de se terminer sur le bill des Jésuites porte avec elle un grand et salutaire enseignement.

Voilà une question qui menaçait d'embraser deux provinces. Nous ne voulons rien exagérer. Nous ne voulons pas donner au mouvement anti-catholique et anti français plus d'importance qu'il n'en a. Mais il n'en est pas moins vrai qu'une presse, animée de passions fanatiques, avait profondément excité les esprits dans Ontario. Pour qu'un journal comme le *Globe* ait cru devoir opérer la volte face que chacun sait, il a fallu qu'il crût céder à un courant d'opinion publique bien universel et bien irrésistible. Irrésistible, l'expérience a prouvé que ce courant factice ne l'était point ; mais comment ne pas considérer comme imposant par sa masse un mouvement qui a mis en insurrection tout le clergé presbytérien à peu près sans exception. et transformé la chaire en tribune de sédition ? Que ce mouvement fût encouragé et qu'il se continuât ; que le gouvernement eût l'air de céder aux clameurs des fanatiques, et nous étions menacés d'entrer dans une ère de trouble dont il est impossible de prévoir l'issue. On allait voir se dresser province contre province. Aux attaques du parti anglais et protestant la population de Québec allait répondre par un mouvement national mille fois plus fort et mille fois plus dangereux que l'agitation qui a eu lieu dans l'affaire Riel; parceque cette fois là la résistance eut été absolument légitime et se fut imposée à la fois comme un devoir de conscience et comme une nécessité de salut commun.

Qu'a-t-il fallu pour que toute cette agitation s'en allât en fumée et se dispersât en quelques heures comme un brouillard impur ?

Il a suffi que les fanatiques rencontrassent en face d'eux un gouvernement résolu à faire observer la loi, à respecter les garanties reconnues par la constitution et à pratiquer, dans toute leur étendue, les principes d'équité et de large tolérance entre les religions et entre les races, qui sont la base de la condition d'existence de la confédération.

Nous disions, il y a quelque temps, dans ce même journal que nous avions plus de confiance dans Sir John A. Macdonald que dans tout autre homme politique, parce que sir John est l'auteur de la confédération, parce qu'il ne peut pas ne pas vouloir la conservation de cette grande œuvre à laquelle son nom est attaché, et parce que l'intérêt même de la confédération lui commande, quand bien même ses tendances ne l'y porteraient pas, d'être équitable et bienveillant pour les catholiques et les Canadiens-Français.

L'épreuve vient de démontrer que notre confiance était bien fondée ; elle a même dépassé notre attente, Sir John aurait pu se borner à ne pas désavouer le bill et à se retrancher derrière sa légalité. Il a été plus loin. Il a pris résolument fait et cause pour les catholiques, il a déclaré que le bill des Jésuites n'avait rien de contraire à l'esprit général de la politique de la confédération, et qu'en le votant la province de Québec avait fait un usage parfaitement légitime des droits que la constitution lui reconnaît.

Cette noble attitude de Sir John A. Macdonald aura dans la province de Québec un retentissement profond.

Nous ne serions ni justes ni complets si, après avoir quelque peu douté de la franchise d'allure du parti libéral, nous omettions de déclarer franchement que, dans cette circonstance, il a rempli avec loyauté toute l'étendue de son devoir et qu'il a bien mérité du pays tout entier.

Il eut suffi pour aviver les mauvaises passions que l'un des deux partis parût s'en emparer et leur donner quelque appui. Le parti libéral n'a pas voulu jouer ce jeu dangereux et anti-patriotique. Trahi par son organe officiel il n'en est pas moins resté fidèle à la bonne cause. Il s'est expliqué sans réticence et il a voté pour le gouvernement avec unanimité. Qu'est-il résulté de cette double manifestation de bonne conduite et de vrai patriotisme ?

C'est qu'un mouvement qui paraissait de nature à tout emporter et qui avait fanatisé tout un clergé, est venu échouer à la chambre des communes devant la sagesse des hommes politiques au point de ne réunir en sa faveur que le chiffre de treize voix.

Il y a là, en même temps qu'une grande leçon, la constatation d'un grand progrès dans nos mœurs politiques.

De sourdes passions peuvent encore s'agiter de temps à autre au sein des masses ignorantes et égarées par le mensonge et la calomnie. Mais ce qui vient de se passer démontre que les deux partis politiques ont compris que ces mauvaises passions devraient être réfrénées dans l'intérêt de l'avenir du Canada, et que ce n'était pas par l'animosité entre les croyances et entre les races, mais par l'harmonie et par l'accord de tous les bons citoyens que la confédération était appelée à prospérer.

Allons plus loin, Il vient d'être constaté officiellement que les Canadiens français sont aux yeux des deux partis politiques qui se divisent le pays, un facteur considérable qui ne saurait être traité comme une quantité négligeable, sur le dos duquel on n'a pas le droit de chercher une fausse et éphémère popularité, et dont les légitimes aspirations doivent être respectées. Voilà le résultat que nous devons à la bonne conduite du gouvernement à la sagesse et à la modération que nos compatriotes ont déployées pendant la crise, et à l'aveu que le parti libéral a fait de nos droits et de notre force. C'est un résultat dont nous avons le droit d'être fiers et qui est d'un heureux augure pour l'avenir.

On cite parmi les députés qui se proposaient de prendre la parole, si la discussion du bill des Jésuites avait continué, MM. Girouard, F Langelier, J.J. Curran, Amyot, Kenny, Préfontaine, Beausoleil et Dessaint.

Les députés conservateurs qui ont voté pour la motion O'Brien, sont MM. O'Brien, McCarthy, Wallace, Denison, McNeil, Tyrwhitt, Bell et Cockburn Les libéraux sont MM. Barron, Charlton, Sutherland, Macdonald (Huron) et Scriver.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Le *World* dit que c'est M. Mowat qui paiera aux prochaines élections provinciales les frais du bill des Jésuites, et de son alliance avec M Mercier.

***

Le *Globe* en est réduit aujourd'hui à faire des excuses à M. O'Brien et à dire qu'il ne l'a accusé de trahison que parcequ'il avait lu sa motion sur un texte qui en reproduisait inexactement les termes.

***

Le *Star* annonce que le *Mail* prépare sa défense à l'action portée contre lui par la Compagnie de Jésus, sans regarder à la dépense. Ainsi il doit envoyer quelqu'un en France faire des recherches dans les bibliothèques, etc., et il aurait retenu les services d'un avocat éminent, d'un des membres les plus brillants du barreau de Paris, pour venir plaider sa cause ici.

Il est à craindre que le *Mail* ne dépense beaucoup d'argent là dessus inutilement, et quand il reconstituerait toute une histoire des Jésuites d'après les pamphlets hostiles à cette compagnie, on ne voit pas bien en quoi cet étalage de fausse érudition qui parait plaire à ses lecteurs, pourrait lui être de quelqu'utilité devant les tribunaux.

Il est vraiment tout a fait curieux que les mêmes personnes qui refusent aux Jésuites actuels, le droit d'hériter des Jésuites supprimés par Clément XIV, prétendent leur imposer en même temps l'héritage des griefs des protestants et des libres penseurs pendant les trois derniers siècles.

***

Le *Canadien* dit à propos de la lettre anti-Jésuitique, qui serait appelée plus justement anti-catholique.

" Le monument auquel le *Mail* et le *Globe* donnent un élan si dangereux n'a pas sa source dans le respect de la constitution et des priviléges de la Reine. Que ceux qui le dirigent aient la franchise de leurs opinions et qu'ils ne se cachent pas derrière des faux-fuyants. Ce sont les préjugés et le fanatisme qui les dominent. Les uns agissent froidement, avec préméditation, les autres suivent faute de connaissances et de renseignements. Il en est ainsi dans toutes agitations. Celle qui se poursuit n'est pas justifiable, et il y a lieu d'esperer qu'elle n'aura pas les graves conséquences dont sont susceptibles les haines de religion.

" Parmi les journalistes et les orateurs qui ont parle jusqu'ici sur la question des Jésuites, il en est qui nous calomnient volontairement — nous croyons que le *Mail* est de ce nombre — et d'autres qui ne nous connaissent pas. Nous leur disons à tous : " Les Canadiens-français ne sont pas ce que vous dites, ils ne sont pas à genoux, pieds et poings liés, devant les Jésuites ou aucun autre corps religieux. Ils reconnaissent et réclament la souveraineté de l'Etat dans l'Etat Ils sont aussi jaloux de leurs libertés politiques que les autres races à côté desquelles ils vivent, Très attachés à leur croyances, ils professent une grande libéralité d'esprit à l'égard des cultes différends du leur."

Le Bill des Jesuites

(Suite de la première page)

M. Mills a terminé en disant qu'il était favorable à la tolérance et au bon accord entre les deux races. Il sera toujours prêt à s'opposer à des empiètements injustes lorsqu'il s'en produira, mais dans le cas actuel, les protestants n'ont aucun danger à craindre

Il est six heures et la séance s'ajourne.

M. Charlton

M. Charlton a pris la parole à la séance du soir. Il dit que ses convictions le portent à voter en faveur de la motion de M. O'Brien pour le désaveu, ce qu'il fera certainement, bien que son vote doive avoir pour résultat de le faire sortir de la vie publique à l'expiration du parlement actuel.

Il se déclare opposé à tout empiètement sur les libertés civiles et religieuses du peuple, et il est heureux de voir que des milliers de personnes dans le Canada font aujourd'hui une agitation contre ces empiètements et contre la dotation faite aux Jésuites. D'après lui la première faute a été commise lors que l'on a incorporé l'ordre des Jésuites. Cet ordre ne devait pas être incorporé pas plus que l'ordre des orangistes, et l'on a commis une injustice à l'égard de ce dernier lors qu'on lui a refusé ce que que l'on avait accordé à l'autre.

Les jésuites ne pouvaient exister d'après les lois de l'Angleterre, de même que d'après les mêmes lois la hiérarchie ecclésiastique ne le pouvait pas. L'orateur cite une foule d'extraits, surtout des instructions données à d'anciens gouverneurs concernant les jésuites et tendant à prouver que leurs biens n'étaient pas regardés comme leur appartenant. Vers 1830, ces biens furent remis entre les mains de la législature de Québec, pour des fins d'éducation exclusivement. Or toutes ces sages dispositions sont balayées par la loi actuelle, des propriétés données par la couronne pour des fins d'éducation sont enlevées à la minorité protestante et affectées à d'autres fins. Cette loi implique, en outre, que la couronne ne possédait pas ces biens et n'avait pas le droit d'en disposer, qu'ils appartenaient, au contraire, au pontife romain. L'acte est inconstitutionnel pour ces raisons et aussi parce que toutes les religions doivent être egales aux yeux de la loi (Statuts refondus du Canada) et que ce principe est violé par la présente loi. On dit que ces $400,000 ont été donnees pour des fins d'éducation Ce n'est pas vrai, les $60,000 des protestant l'ont été, mais quant au reste, il n'y a rien de stipulé, sauf que l'argent sera dépense dans la province de Québec. Et cet argent est à la disposition absolue du souverain pontife.

Il n'y avait aucune obligation légale de faire restituer, il n'y avait pas d'obligation morale, non plus.

Les jésuites d'aujourd'hui ne sont pas les successeurs de ceux d'autrefois. L'acte d'incorporation est inconstitutionnel : il incorpore l'association du monde entier. Dans tous les cas, ce ne peut être la même association que celle d'autrefois, il n'y a donc pas obligation morale.

Il ne dit pas que le souverain anglais ne peut pas soumettre une question à l'arbitrage d'une puissance étrangère, mais les provinces ne réprésentent pas la puissance souveraine et n'ont pas par conséquent ce droit. Elles ne peuvent avoir plus de droits que leur en a délégués leurssauteur.

On doit désavouer l'acte incorporant les Jésuites et la loi leurs restituant leurs biens pour des raisons politiques. Ce n'est pas ici une question de religion, car la societé dont il s'agit n'est pas essentielle au catholicisme.

M. Charlton termine en donnant lecture de la protestation de l'association des ministres protestants de Montreal contre les paroles de M. Colby, député de Stanstead, lorsqu'il a prétendu parler au nom des protestants de la province de Québec et représenter leurs sentiments.

L'association se plaint, au contraire, des catholiques et énumère plusieurs griefs tels que la division injuste des taxes d'école ; le refus de reconnaître les dégres conférés par les universités protestantes ; les lois du mariage ; l'érection civile des paroisses, et enfin la reconnaissance officielle et la dotation d'une église au détriment des autres.

M. Scriver

M. Scriver, député de Huntington désire enrégistrer son protêt contre les paroles de M Colby. Il est vrai, dit-il, que d'excellentes relations ont existe depuis très longtemps contre les protestants et les catholiques dans la province de Québec, mais il est faux que les protestants n'aient pas protesté dans ces derniers temps contre certains empiètements des catholiques, et surtout dans l'affaire des Jésuites.

M Colby explique ici que l'association des ministres protestants l'accuse à tort d'avoir dit que les protestants de Québec n'avaient jamais pétitionné contre le bill des Jésuites. Il a dit qu'ils n'avaient jamais envoyé de pétitions ou protestations devant la législature de Québec ; mais il n'a pas parlé d'Ottawa.

M. Muloch

M. Muloch trouve que le Parlement n'est pas le tribunal où la question des Jésuites doit être portee. Si la lutte devait se faire dans le pays sur cette question, ce serait la guerre civile et la fin de la confédération.

MM. Sutherland et McMullen

disent tous deux quelques mots : le premier contre le bill des Jésuites, le deuxième en sa faveur.

M. Laurier

M. Laurier commence son discours à onze heures.

Ce n'est pas souvent, dit-il, que l'opposition a l'occasion de pouvoir voter avec le gouvernement, mais elle le fait pour affirmer ses principes qui sont la reconnaissance des droits provinciaux, et il est heureux de voir que le gouvernement pour une fois adopte cette politique. La lutte actuelle est une querelle de famille entre conservateurs. Une aile du parti veut aujourd'hui forcer le ministère à mettre en pratique les principes de désaveu qu'il a toujours professés, et le parti conservateur recueille les fruits de sa politique. Ce parti a gardé le pouvoir depuis 1854 en accusant les libéraux d'irréligion dans Québec, et dans Ontario en s'affichant comme le parti protestant par excellence.

Comme preuve il ne veut citer qu'un seul exemple, bien qu'il pourrait en citer des centaines tirés des principaux journaux conservateurs des deux provinces, et cet exemple c'est celui de la question des écoles françaises dans Ontario, où le parti conservateur a joué une politique à deux faces.

Une aile du parti conservateur, les ultras, dit aujourd'hui au gouvernement : vous avez désavoué, dans le passé, des lois moins mauvaises et moins dangereuses que le bill des Jésuites ; soyez conséquents avec vous-mêmes, et désavouez ce dernier bill que nous prétendons être *ultra vires* et contraire aux intérêts du Canada.

Néanmoins, M. Laurier dit qu'il ne peut pas s'empêcher de féliciter le gouvernement d'avoir résisté en cette circonstance à ses propres amis et d'avoir adopté finalement les principes prêchés depuis 25 ans par le parti libéral.

M Laurier dit qu'il regrette le caractère que cette agitation a pris. Elle est d'autant plus malheureuse qu'elle tend à réveiller les animosités qui divisaient les deux races, il y a plus de cent ans, lorsque les anglais et les français se disputaient la possession du Canada. Cette agitation tend à faire perdre le fruit d'un siècle de travaux communs, d'efforts constants pour faire disparaître la trace de ces luttes, et pour faire du Canada un pays où les deux races pourraient vivre en paix et prospères.

M. Laurier répond à l'argument que les Jésuites n'avaient aucun droit aux $400,000. Le gouvernement anglais, dit-il, ayant pris possession des biens des Jésuites n'en a pas mis les revenus dans le fond commun, mais en a fait un fonds spécial. Depuis 1800 les évêques et les catholiques de la province de Québec ont toujours protesté contre la détention de ces biens par le gouvernement. Ici M. Laurier cite la date de tous les protets régulièrement faits. D'un autre côté il y a eu plusieurs tentatives faites par les gouvernements de la province de Québec pour regler cette question de restitution des biens des jésuites, tentative par M de Boucherville, par M. Chapleau, par M. Ross, mais aucun d'eux n'a réussi. Il n'y a eu que M. Mercier qui a eu le courage d'entreprendre résolument la question, et l'a réglée en offrant un compromis qui a été accepté par les autorités religieuses. On reproche à M. Mercier d'avoir mis le nom du pape dans le préambule du bill, mais M. Mercier a offert aux protestants de mettre tout autre nom qu'ils pourraient suggérer pour représenter les jésuites, et les protestants de Québec n'ont proposé aucune personne avec laquelle il valait mieux traiter qu'avec le chef de l'église catholique. Les protestants de Quebec, dit il, soutiennent aujourd'hui M. Mercier, et l'honorable M. Rhodes a reçu dans le comté de Mégantic, la majorité des votes protestants, comme il a reçu la majorité des votes catholiques.

M. Laurier cite ensuite du *Waterloo Advertiser* un article dans lequel il est dit que la minorité protestante est bien traitée dans Québec, qu'elle ne se plaint pas de règlement de la question des Jésuites, et que tout ce qu'elle demande, c'est que les protestants d'Ontario veuillent bien se mêler de leurs affaires. Il repousse l'accusation que M. Joly a été rejeté de la vie publique parcequ'il était protestant. Il dit que lorsque M. Joly a été renversé du pouvoir il l'a été par une conspiration des conservateurs protestants et catholiques et par une violation de la constitution. M. Joly a différé d'opinion avec M. Mercier sur la question Riel, mais lors de la dernière élection dans Mégantic, il s'est ouvertement rallié à la politique du cabinet et a contribué à faire élire M. Rhodes.

Venant ensuite à la question des Jésuites M. Laurier dit qu'il ne veut pas entrer dans les détails. Mais il ne peut s'empêcher de faire remarquer que les Jésuites ont maintes et maintes fois repoussé et refuté les principes dont on les accuse. Le parlement n'est pas l'endroit ou l'on doit attaquer ou défendre les Jésuites, leurs doctrines, c'est pourquoi il s'abstiendra d'entreprendre une discussion sur ce point. Mais il doit exprimer toute l'admiration que lui inspirent la science et les travaux apostoliques de cet ordre. Les Jésuites sont les premiers qui ont évangélisé le Canada et pénétré dans la Province d'Ontario.

Ils n'ont jamais été expulsés d'un pays libre. Ils ont été expulsés d'Allemagne, soumise au regime de fer de Bismark ; expulsés de France en 1880, à la honte de la République Française, qui en cette

(Suite sur la 3ième page)

CHEAPSIDE

Veuillez, s'il vous plait, venir profiter de notre vente à bon marché de

Nouveaux Dolmans
Nouveaux Pardessus
Nouveaux Gilets
Nouveaux Jersey
Cette Semaine

GANTS DE KID

La plupart des marchands prennent un profit aussi élevé sur les gants de Kid que sur les autres marchandises.

NOTRE GRAND SUCCES dans cette branche vient de ce que nous faisons une étude spéciale des gants. Nous les achetons en grande quantité des fabricants eux-mêmes, et nous les payons comptant.

Nous les marquons à un très petit profit, et nous en vendons vingt paires contre les autres marchands une. Conséquemment nous sommes plus que satisfaits.

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS PHOTOGRAPHIES EN COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE PITTAWAY & JARVIS 117 RUE SPARKS

Téléphone 361

REMEDE DE PINUS
Pour les Hémorroïdes

L'ONGUENT PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRE PINUS—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède et prévent fleurs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boîtes séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

— PREPARE PAR —

Pinus Medical Co., Ottawa, Ontario.

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Reparer vos Balances —ou— INSPECTER vos POIDS Allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.
Chèques et Billets en cuivre et en acier,
Presses à Sceaux et Mémorials.
Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc.
Etampes en acier.

PRITCHARD ET ANDREWS
GRAVEURS EN GENERAL
—No. 175 RUE SPARKS—

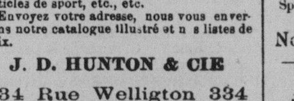

Avis aux Amateurs de Sport

Nous avons actuellement un assortiment complet d'armes à feu, appareils de pêche, articles de sport, etc., etc.

Envoyez votre adresse, nous vous enverrons notre catalogue illustré et nos listes de prix.

J. D. HUNTON & CIE
334 Rue Wellington 334

N. B.—Peintures de toutes couleurs, prêtes à poser.

E. A. LEPROHON
ARCHITECTE
BUREAU : VICTORIA CHAMBERS
2ème étage, chambre No 9.
Résidence, 204 rue Daly, Ottawa.

Hotel - Riendeau
Tenu sur le plan Européen et Américain.
64 RUE ST GABRIEL, MONTREAL

Cet hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des prémisses de la saison, préparée par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à toute heure.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix. JOSEPH REINDEAU, Propriétaire.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(Successeur de L. A. Olivier)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MacCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires. etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H.Walker. D. L. McLean. G.A.Blanchet.

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa,

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Supreme et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.]
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, Etc.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS.
Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

DENTISTERIE
ELEGANTS ATELIERS DE DENTISTE A HULL
Rien d'égal même à Ottawa

Le Dr B. S. Stackhouse, dentiste, diplomé du collège de Howard, Boston, licencié pour la Province de Québec, vient d'ouvrir d'élégants ateliers de dentiste sur la rue Principale, à Hull, en face du Bureau de Poste, où il se tiendra continuellement.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solicitenr, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

Dr FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

Mlle COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union.
D. LEE, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc.. Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.
(Devant le Russell).

NOUVELLE INVENTION

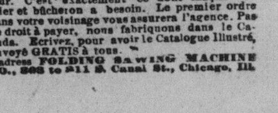

7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous. Adresse FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.